

Réponse d'*Études d'histoire religieuse* et de la *Revue d'histoire de l'Amérique française* à la consultation sur le libre accès lancée par les trois conseils de recherche fédéraux.

Nous savons que la volonté des gouvernements de plusieurs pays occidentaux de favoriser le libre-accès aux connaissances produites par la recherche subventionnée à même les fonds publics tire en partie son origine des coûts faramineux d'abonnements aux revues savantes et des autres contraintes (ex. abonnements en bouquets) imposés aux bibliothèques universitaires par les grands joueurs de l'édition scientifique, dont certains éditent des milliers de revues.

Même si nous n'entretenons aucun espoir de convaincre les trois Conseils et à travers eux le gouvernement fédéral de tenter de contrer ce problème par d'autres moyens que l'instauration d'une politique de libre accès, nous tenons à dire que le libre accès menace l'écologie de la recherche, notamment de la recherche en français.

De plus, nous avons l'impression qu'on essaie d'appliquer à tous le modèle médical et pharmacologique. Le projet de libre accès ne touche pas uniquement la diffusion des résultats. Il vise aussi la publication des données de recherche. Or, si un tel modèle peut avoir du sens dans le secteur de la santé, il ne s'applique pas à plusieurs disciplines des sciences humaines. Comment, par exemple, rendre publiques les données de la recherche en philosophie?

En somme, le modèle proposé, en plus de mettre en péril des lieux de diffusion, ne correspond pas aux pratiques de la recherche en sciences humaines.

I- L'option dorée

- *Pour les payeurs de taxes*, l'économie ne sera pas significative. Au lieu de servir à soutenir les budgets d'acquisition des bibliothèques ou une variété de revues savantes actuellement subventionnées, les fonds publics destinés à la diffusion scientifique seront en bonne partie réorientés vers les auteurs, de manière à leur permettre de payer pour être publiés. Les revues qui réussiront à survivre dans le nouvel environnement seront moins nombreuses qu'actuellement : elles seront donc en position de force pour réclamer des tarifs de publication encore plus élevés. Le payeur de taxes n'y trouvera pas son compte.

- *Pour les auteurs*. En supposant que leurs subventions de recherche, y compris dans les secteurs des sciences humaines où elles sont généralement plus modestes que dans les autres domaines, soient augmentées en proportion de l'augmentation des coûts de publication, il reste qu'ils auront accès à un moins grand nombre de revues, ce qui va contribuer à rendre encore plus agressive la compétition pour l'accès à celles-ci.

- *Pour les revues*.

a) La plupart ne survivront pas. Prenons le cas d'*Études d'histoire religieuse*. Nous vivons essentiellement par nos abonnements et par les redevances que nous verse le consortium Érudit. Aucune fondation ne nous soutient. Nous ne vendons pas ou presque pas de publicité (et le ferions-nous plus systématiquement, les revenus que

nous pourrions en tirer seraient marginaux). Jusqu'à maintenant nous ne chargeons rien aux auteurs ni pour leur soumission, ni pour la publication. Il est impossible que nous puissions couvrir nos frais si nous ne pouvons plus compter sur nos revenus actuels. Jamais nous ne pourrions compenser ces pertes par des frais chargés aux auteurs. D'autant que la plupart des articles que nous publions sont sollicités et répondent à des thématiques précises décidées par le comité de rédaction de la revue en conformité avec celles de notre congrès annuel. Il est impensable de solliciter des articles et de faire payer leurs auteurs pour les avoir ! D'autant plus que dans les mêmes numéros de nos revues, des auteurs non subventionnés mais qui produisent une recherche pertinente et représentent souvent la jeune recherche sont publiés avec des auteurs subventionnés. On ne peut penser charger des frais aux auteurs non subventionnés ; ni rendre la revue en libre accès en n'ayant pas de revenus d'entrées. La *Revue d'histoire de l'Amérique française* reçoit de son côté des subventions du CRSH qui permettent d'assumer une partie des frais de production de ses quatre publications annuelles, mais une part significative de ses revenus provient aussi des abonnements (individuels et via Érudit).

- b) Les revues qui survivront se trouveront aux prises avec une charge supplémentaire : la gestion des frais de soumission et de publication exigés aux auteurs. Dans le contexte scientifique francophone au Québec, cela reviendra à gérer un grand nombre de petites sommes. Car aucune revue québécoise ne peut s'imaginer qu'elle pourra imposer des frais considérables aux auteurs. Pour des équipes de direction formées souvent de bénévoles (professeurs d'universités déjà surchargées) ou ne pouvant compter que sur un personnel salarié réduit, une telle charge de travail supplémentaire représentera un véritable fardeau.

Les équipes de direction des revues doivent se concentrer en premier sur le travail éditorial de qualité. Pour le reste, nous devons compter sur des prestations de services de haut niveau, indépendants, sans but lucratif, en français, et à proximité.

- *Enfin, pour Érudit.* L'écologie scientifique québécoise comporte un joueur qui rend de grands services à environ 150 revues et à leurs auteurs : le consortium interuniversitaire sans but lucratif Érudit. Il est évident que si le résultat des recherches scientifiques devient disponible en libre accès, immédiat ou après 12 mois, il n'y a plus d'intérêt pour les bibliothèques et autres institutions de s'abonner aux revues. En conséquence, Érudit va également s'affaiblir.

Or, Érudit offre une visibilité de choix aux auteurs et aux revues québécoises et canadiennes qui publient en français ou sont bilingues. Une plateforme agrégée qui donne corps à la communauté scientifique québécoise et canadienne francophone, la numérisation des articles, un service d'indexation fin et en langue française, la recherche active de nouveaux abonnés institutionnels pour nos revues, les redevances significatives que celles-ci tirent de leur partenariat avec Érudit sont des gages de développement pour beaucoup de périodiques. Cela suppose qu'Érudit puisse continuer de compter sur les revenus d'abonnements des institutions. Il y a là un enjeu majeur pour la *visibilité* de la scène scientifique francophone et pour la *vitalité* des revues savantes.

Les chercheurs et les auteurs francophones au Canada disposent déjà avec Érudit d'un outil de diffusion qui offre en libre accès 95% des textes qui y sont déposés (<http://www.erudit.org/documents/apropos/EruditetAL.pdf>). Outre les revues québécoises francophones, on trouve une centaine de revues de la plateforme française Persée ainsi que les revues des Presses du CNRC et The Electronic Text Centre at UNB Libraries. **Il serait aberrant de mettre en péril cette organisation qui a fait ses preuves depuis une quinzaine d'années.**

II- L'option verte

De tout ce qui précède, vous aurez compris que la revue *Études d'histoire religieuse* et *La Revue d'histoire de l'Amérique française* ne voient rien de positif dans l'option dorée.

Qu'en est-il maintenant de l'option verte? Les mêmes remarques ou presque que pour l'option dorée s'imposent.

- *Pour les revues* : Dans cette option, nos revues ne publient plus, elles deviennent un simple rouage d'évaluation pour lequel nous faisons payer les auteurs. Là encore, cette option est impossible le plus souvent pour *Études d'histoire religieuse* ainsi que pour la *RHAF*. Nous ne sommes pas seulement des lieux de diffusion mais aussi des milieux de *stimulation* de la recherche en histoire par les articles que nous sollicitons et que nous ne ferons évidemment pas payer aux auteurs. Que nos revues disparaissent et cela affectera lourdement la production des nouvelles connaissances en histoire et leur diffusion. Sans doute, la possibilité de retenir les articles pendant une période de 12 mois nous donne-t-elle un peu d'oxygène. Et même encore, on peut en douter. La baisse, voire la perte, de nos revenus d'abonnement semble inéluctable, car plusieurs préféreront attendre l'échéance du libre accès. Pour passer au libre accès immédiat, il faudrait que nos revenus d'abonnements soient remplacés par des sources de revenus dissociées du modèle auteur-payeur. Au moins pendant une phase transitoire, en attendant que soit développé un modèle de soutien plus stable et prometteur d'une certaine pérennité.
- *Pour les chercheurs et les auteurs* :
Comme chercheurs nous-mêmes, nous préférons effectuer nos recherches d'articles dans un petit nombre de plateformes centralisées (comme Érudit) plutôt que de devoir fouiller dans une multitude de dépôts institutionnels. Surtout lorsque les moteurs de recherche se nomment *Google Scholar* par exemple et n'offrent pas de méthodes d'indexation fine en français. Les plateformes centralisées sont essentielles. Elles facilitent la recherche, et elles donnent visibilité à la scène scientifique québécoise et canadienne.
En outre, en tant qu'auteurs nous-mêmes d'articles savants produits à l'aide de subventions de recherches, nous ne pouvons espérer obtenir une visibilité comparable pour nos travaux dans un dépôt institutionnel ou thématique et dans une revue partenaire d'une plateforme centralisée.

Les dépôts institutionnels et un éventuel portail Synergies nécessiteront d'importants investissements car ils devront assumer une partie du rôle indispensable des éditeurs. Le libre accès est souvent perçu comme une solution idéale où tout est gratuit, où la coordination de la révision par les pairs, la diffusion et les autres fonctions réalisées par un éditeur s'effectuent à peu de frais. Or, le financement de ces sites accaparera sans doute une part importante des subventions de recherche.

Pour toutes ces raisons, l'option verte nous semble presque aussi peu intéressante que l'option dorée.

Bref, la revue *Études d'histoire religieuse* et la *Revue d'histoire de l'Amérique française* invitent les trois Conseils fédéraux à intégrer dans leur réflexion :

- *La nécessité de tenir compte de l'écologie de la scène scientifique francophone au Canada et au Québec.* D'une part, celle-ci est actuellement beaucoup mieux organisée que la scène scientifique anglophone au pays. Nous avons mis sur pied des outils (notamment la plateforme Érudit) qui sont satisfaisants du point de vue du libre accès. Et nous ne voulons pas compromettre nos réussites collectives. D'autre part, la scène scientifique francophone a besoin d'une certaine protection pour que des revues savantes de qualité se maintiennent et se développent. Entrer dans un grand système de libre accès conçu en fonction des besoins de la production scientifique anglophone ne nous apportera rien de bon.
- *La nécessité de promouvoir la visibilité de la production scientifique canadienne et québécoise.* Ce n'est pas en tuant les revues et les plateformes centralisées telles qu'Érudit que cette visibilité s'accroîtra, au contraire.
- Notre recommandation principale serait que **les trois Conseils subventionnent dans chacune des langues officielles une plateforme de diffusion en libre accès et de services aux revues et aux bibliothèques.** Par exemple Érudit pour la recherche en français. Les trois conseils pourraient encourager les universités, instituts de recherches et autres milieux de production des connaissances savantes à faire de ces plateformes leur propre dépôt institutionnel en libre accès, de façon à **créer une grande vitrine francophone et une grande vitrine anglophone de la recherche scientifique au Canada.**

Louise Bienvenu, directrice de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*

Lucia Ferretti, présidente de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, éditeur d'*Études d'histoire religieuse*